

Santé au travail : passez à l'action !



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution constante des techniques, turnover important pour certains métiers spécifiques, diversité des compétences requises (automatisation, informatique, électricité, électrotechnique, etc.) : les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises du secteur de la mécanique industrielle sont réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier que la santé et la sécurité des salariés sont une priorité. Pour chaque accident du travail, pour chaque maladie professionnelle, le fonctionnement et la performance de votre entreprise peuvent être touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore nombreux dans le secteur de la mécanique industrielle.

DANS VOTRE PROFESSION :

PRÈS DE

360 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

PLUS DE

50%

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX MANUTENTIONS MANUELLES

20%

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX OUTILLAGES À MAIN

EN MOYENNE :

67

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

277

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS ET AUX ARTICULATIONS



CHUTES DE HAUTEUR

PASSEZ À L'ACTION

↓ Limitez les postures contraignantes et les ports de charge

- Préparez les interventions chez les clients pour évaluer les éventuelles difficultés.
- Organisez une rotation des tâches.
- Organisez les flux et les espaces de stockage afin de limiter les ports de charges.
- Prévoyez des équipements de manutention adaptés aux tâches et à l'environnement : des chariots automoteurs, ponts roulants et tout autre moyen de levage.
- Formez les salariés à la Prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

↓ Réduisez les risques de chute

- Installez des moyens d'accès de préférence fixes munis de garde-corps.
- Mettez en place des passerelles (avec escalier d'accès normalisé) au niveau des zones nécessitant des accès réguliers pour la production, la maintenance ou l'entretien.
- Utilisez les équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur (plateforme fixe, échafaudage, nacelle, PIRL, etc.).
- Maintenez les sols propres, secs et dégagés pour éviter les chutes de plain-pied.



AMPUTATIONS, ÉCRASEMENTS

↓ Installez des protections fixes ou amovibles, des dispositifs d'arrêt d'urgence et des commandes à action maintenue

- Formez les salariés à l'utilisation des machines et des dispositifs d'arrêt.
- Élaborez et diffusez des fiches de poste avec rappel des risques et des mesures de prévention.
- Effectuez l'entretien prévu dans la notice d'instructions et traitez tous les défauts constatés sur l'équipement.
- Utilisez des protections individuelles adaptées aux risques de chaque activité (ex. : lunettes pour le meulage, masque de soudage, etc.).



INTOXICATIONS, BRÛLURES CHIMIQUES

↓ Supprimez ou substituez aux produits dangereux un produit ou un procédé présentant moins de risques

- Mettez en place des mesures de protection collective (encoffrement, captage, ventilation, etc.).
- Travaillez avec des machines fermées et étanches pour prévenir les risques de projections ou d'éclaboussures.
- Prévoyez des locaux et armoires dédiés, séparez les produits incompatibles et mettez en place des dispositifs de récupération (bac de rétention).
- Équipez les salariés d'EPI résistants aux solvants (gants, vêtements et écran facial).

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos salariés ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité de vos services. De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.



OUI

- Des solutions simples, éprouvées et rentables existent.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne** adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



🔗 www.inrs.fr/mecanique-industrielle

→ **Un accompagnement et des aides**

financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 www.ameli.fr/industrie



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise